



ensemble pour bâtir votre avenir

**La GEPP 2019 – 2021
est SIGNÉE**
par Les organisations syndicales
CFE-CGC, CGT, CFDT, UNSA, FO et SUD

**Le socle de l'ancien accord est préservé et des évolutions ont été négociées
Pour en améliorer son contenu.**

**Notre direction Générale s'est engagée sur :
Pas de licenciement et pas de mutation forcée.**

La CFE-CGC a obtenu beaucoup de ses revendications.

LA NOUVELLE COMMUNICATION :

- Tous les projets de réorganisation et/ou évolution pouvant entraîner une modification de la catégorisation des emplois seront présentés aux IRP pour une information/consultation. (demande CFE-CGC)
- Une meilleure communication envers les salariés concernant la catégorisation des emplois sera faite. (demande CFE-CGC)
- Avant la mise en place du Free-Flow une négociation sera de nouveau engagée avec les partenaires sociaux afin d'accompagner les évolutions dans les entreprises du groupe Sanef (demande de toutes les OS en accord avec la direction)

LES NOUVEAUX OUTILS :

- Définition d'aires de mobilités pour une meilleure identification des compétences communes aux différents emplois repères.
- Augmentation des postes en alternance et stagiaires.
- Prise en charge par l'entreprise des bilans de compétence reconnus comme une action de formation.
- Proposition de solutions adaptées à chaque salarié de plus de **57 ans** qui souhaite la réalisation d'une transition entre son activité professionnelle et la cessation d'activité avec une formation et une préparation au dossier de départ à la retraite.
- Possibilité, pour les salariés ayant travaillé 5 ans en poste et/ou monté des astreintes, de bénéficier de la Cessation d'Activité Anticipée **24 mois** avant la date de liquidation de leur retraite et/ou pour les emplois en décroissance et **18 mois** pour **tous** les autres emplois. (demande CFE-CGC)
- Financement de trimestres par la direction pour faciliter le départ à la retraite des salariés n'ayant pas le nombre de trimestres cotisés : jusqu'à **9 trimestres** pour les emplois en décroissance et **7 trimestres** pour **tous** les autres emplois, avec les conditions requises. (demande CFE-CGC)
- Fixation du revenu de cessation d'activité à hauteur de 85% M **en ajoutant les paniers et les indemnités kilométriques** (demande CFE-CGC)



ensemble pour bâtir votre avenir

LES PRIMES D'ACCOMPAGNEMENT

- Maintien de l'abondement de l'indemnité de départ en retraite de 40 % pour les départs à taux plein se déclarant dans le trimestre avant sa cessation d'activité
- Pérennisation de la prime de mobilité et allongement de distance pour les bénéficiaires d'avant 2016, allongement de cette prime pour les bénéficiaires à partir de 2016 et prime sur 18 mois pour les nouveaux bénéficiaires.
- Attribution d'une prime de **30 pts** pour le passage d'un cycle 3x8 ou 2x8 vers la modulation plus une prime de **9 000€ pour tous** (demande CFE-CGC)
- Attribution d'une prime de **25 pts** pour le passage d'un 3x8 vers un 2x8, ainsi qu'une prime de **5 000€ pour tous** (demande CFE-CGC)

La CFE-CGC reste un syndicat **incontournable** dans les négociations d'accords
Encore une fois nos demandes ont été entendues dans la Gestion des Emplois et des Parcours
Professionnel du Groupe Sanef.

Cet accord est signé pour une durée de trois ans 2019 – 2021.

Ce qu'il faut retenir aujourd'hui c'est que, même si c'est un bon accord pour la prévision des emplois de demain, avec l'arrivée du Free- Flow il faudra revenir autour de la table et poursuivre nos objectifs : **pas de mutation forcée, pas de licenciement, pas d'externalisation des services.**

Il faut donner la possibilité aux salariés d'aujourd'hui de garantir les nouveaux métiers de demain par de la formation et les nouveaux outils mis en place dans le groupe Sanef.

La CFE-CGC s'engage à défendre vos emplois de demain.

Connaissez-vous notre Blog CFE-CGC Sanef ?

- <http://cfecgc-sanef.fr>
- C'est un moyen rapide de communication entre nous.
- Tous les salariés sont les bienvenus.
- Vous y retrouverez des sujets d'actualité et des archives liés à la vie de l'entreprise
- Ainsi que les accords Sanef signés (participation, intéressement, NAO, GEPP...).
- Inscription GRATUITE et sans aucun engagement. **Et recevez vos alertes en inscrivant votre adresse mail.**
- Au quotidien, la CFE-CGC BTP travaille pour votre avenir et la défense de vos intérêts

cfecgc.sanefsenlis@gmail.com

cfecgc.sanefreims@gmail.com

15, rue de Londres - 75009 PARIS www.cfecgcbtp.com

